

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 22 janvier 2014 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre  
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule  
Alain Dugas, maire de Les Méchins  
Patrice Gauthier, maire suppléant de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables  
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20 h.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre : ---
- 4- Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 27 novembre 2013;
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 17 décembre 2013;
  - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 17 décembre 2013;
  - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 14 janvier 2014;
  - 4.5 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 14 janvier 2014;
- 5- Dossiers régionaux :
  - 5.1 Suivi des dossiers – faits saillants de la CRÉ (conseil d'administration du 13 décembre 2013);
  - 5.2 Plan de développement 2013-2018 région du Bas-Saint-Laurent « Êtres présents pour l'avenir »;
  - 5.3 CLD de La Matanie – Autorisation versement contribution du MFE pour le financement additionnelle à l'entrepreneuriat pour l'année 2013;
  - 5.4 Club de VTT les Coyotes – Demande d'appui de candidature afin de devenir le club hôte de l'événement provincial « Jamboree d'été 2015 »;

- 5.5 Invitation de la Conférence régionale des éluEs et de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent – Journée de discussion et d'échange portant sur l'approche intersectorielle au BSL, samedi 22 février 2014 à Rimouski;
- 5.6 Autorisation signature protocole d'entente – Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent – 9<sup>e</sup> Édition des Prix du patrimoine – 2014;
- 5.7 Pacte rural (PNR II) – Analyses et recommandations :
  - 5.7.1 Projet « Achat d'un photocopieur par le collectif de communication de Saint-Adelme » – mesure Soutien aux municipalités dévitalisées;
  - 5.7.2 Projet « Achat de matériel de sports et de loisirs par la Corporation des loisirs de Saint-Adelme » – fonds Infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet A;
  - 5.7.3 Modification du projet « Sanitaire à la halte routière de Sainte-Félicité »;
  - 5.7.4 Autorisation d'affecter les sommes non-utilisées pour le projet « Anglais enrichi » de l'École Émile-Dubé de Saint-Adelme pour un projet d'achat et d'installation de modules de jeux pour cette même école;
- 5.8 Projet éolien BSL – Résolution d'intention et Avis de motion règlement numéro 259-2014;
- 5.9 Démarche MADA – Séances d'information sur l'application des conventions d'aide financière;
- 6- Administration générale / développement économique et rural :
  - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
    - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
    - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
    - 6.1.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
    - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
    - 6.1.5 Service régional de génie civil;
    - 6.1.6 MRC de La Matanie – compétences communes;
    - 6.1.7 TPI de la MRC de La Matanie;
    - 6.1.8 TNO Rivière-Bonjour;
    - 6.1.9 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
  - 6.2 Autorisation dépenses incompressibles – exercice budgétaire 2014 :
    - 6.2.1 Service d'évaluation foncière;
    - 6.2.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
    - 6.2.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
    - 6.2.4 Service de gestion des boues de fosses septiques;
    - 6.2.5 Service régional de sécurité incendie;
    - 6.2.6 Service régional de génie civil;
    - 6.2.7 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
    - 6.2.8 MRC de La Matanie – compétences communes;
    - 6.2.9 TPI de la MRC de La Matanie;
    - 6.2.10 TNO Rivière-Bonjour;
  - 6.3 Autorisation signature d'un avenant – Prolongation de l'entente de gestion pour le programme d'aide financière aux MRC;
  - 6.4 Commission des relations du travail – La MRC de La Matanie est assujettie au Maintien des services essentiels en cas de grève – Accréditation : AQ-2000-0615;
  - 6.5 Autorisation paiement facture – InfoRESsource – sondage;
  - 6.6 Autorisation paiement facture – Société Mutuelle de Prévention inc. – Gestion de la prévention et des dossiers CSST – période de janvier à juin 2014;
  - 6.7 Logiciel ArcView – Proposition de renouvellement du programme d'entretien ESRI Canada – 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 janvier 2015;
  - 6.8 La Mutuelle des municipalités du Québec – 6<sup>e</sup> Ristourne MMQ;
  - 6.9 Demande d'appui – Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes :

- 6.9.1 Améliorer le Protocole du service postal canadien;
- 6.9.2 L'examen du Protocole du service postal canadien devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles;
- 6.10 Solidarité rurale du Québec :
  - 6.10.1 Renouvellement adhésion pour l'année 2014;
  - 6.10.2 Invitation à la 20<sup>e</sup> Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec du 26 au 28 mars 2014 à La Malbaie;
  - 6.10.3 Mise en candidature des représentants au conseil d'administration – élections 2014;
- 6.11 Annulation des intérêts sur comptes à recevoir à la fin de l'exercice financier 2013 :
  - 6.11.1 MRC de La Matanie;
  - 6.11.2 TPI de la MRC de La Matanie;
- 6.12 Recommandations de la direction générale des finances municipales du MAMROT – Présentation des états financiers 2013;
- 6.13 Provision pour créances douteuses à la fin de l'exercice financier 2013 – TPI de la MRC de La Matanie;
- 6.14 Autorisation d'entamer des procédures de perception – Dossier numéro D3082;
- 6.15 Formation « Programme de développement des compétences en gestion des ressources humaines pour les gestionnaires d'entreprise »;
- 6.16 Recommandations de la MMQ – Visite d'inspection de l'Édifice de La Matanie;
- 6.17 Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
  - 6.17.1 Résultats des élections au conseil d'administration;
  - 6.17.2 Déclaration concernant l'importance de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie;
- 6.18 Union des municipalités du Québec (UMQ) – Adhésion 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014;
- 6.19 Habitations populaires de l'Est – Demande de reconduction sur 5 ans du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec;
- 7- Évaluation foncière :
  - 7.1 Autorisation paiement – SMI Informatique inc. – Renouvellement contrat de service de maintenance annuel;
- 8- Aménagement et Urbanisme / Environnement :
  - 8.1 Rapport de gestion (1er janvier au 31 décembre 2013);
  - 8.2 Entrées en vigueur – Règlements VM-89-131, VM-89-132, VM-89-133 et VM-89-134 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane;
  - 8.3 Réception du premier projet de règlement VM-89-135 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone 314C;
  - 8.4 Avis du sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Entrée en vigueur du règlement numéro 198-10-2013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certaines affectations;
  - 8.5 Adoption par renvoi du document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses outils d'urbanisme suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie – règlement numéro 198-10-2013;
  - 8.6 Avis de la MRC de La Matanie relativement à une demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant le remplacement d'un ponceau de la route 195 à Saint-René-de-Matane;
  - 8.7 Correspondance du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Annonce de subventions

- 2013 pour les municipalités de la MRC de La Matanie dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- 8.8 Éco Entreprise Québec (ÉEQ) / Table pour la récupération hors foyer – Programme d'aide financière pour l'achat d'équipements de récupération dédiés aux aires publiques municipales;
- 9- Génie forestier :
- 9.1 Autorisation paiement facture – SER des-Monts – travaux sur TPI;
- 9.2 Compensation financière aux municipalités forestières affectées par les travaux commerciaux de récolte pour l'année 2013;
- 10- Service régional de génie civil :
- 10.1 Entériner paiement – Inscription de monsieur Marc Lussier, directeur du service de génie civil à l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ);
- 10.2 Avis de motion – règlement d'emprunt pour l'achat d'équipements;
- 11- Sécurité publique :
- 11.1 Service régional de sécurité incendie :
- 11.1.1 Compte-rendu (nov. et déc.-13);
- 11.1.2 Obtention du certificat de conformité du CAUREQ;
- 11.1.3 Remerciements et félicitations à monsieur Réjean Landry de Sainte-Paule – Départ à la retraite;
- 11.1.4 Démission de monsieur Mathieu Levasseur Parent – caserne de Saint-René-de-Matane;
- 11.1.5 Autorisation paiement EducExpert (formation Pompier I);
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

---

#### **RÉSOLUTION 10-01-14**

##### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point Varia ouvert :

- 6.20 « Création et affichage – poste Responsable des communications »;
- Varia a) « Forêt de proximité, volet Tourisme ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 11-01-14**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 27 NOVEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 novembre 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 27 novembre 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 12-01-14**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 17 décembre 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 17 décembre 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 13-01-14**

##### **ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 17 décembre 2013 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 17 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 14-01-14**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 14 JANVIER 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 14 janvier 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 14 janvier 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 15-01-14**

##### **ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 14 JANVIER 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 14 janvier 2014 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

**D'**entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 14 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 16-01-14**

#### **CLD DE LA MATANIE – AUTORISATION VERSEMENT CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE (MFE) POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNELLE À L'ENTREPRENEURIAT POUR L'ANNÉE 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** tel que prévu dans l'entente de gestion intervenue entre la MRC et le ministère des Finances et de l'Économie, le MFE a procédé à l'examen des résultats du CLD de La Matanie pour l'année 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse de ces résultats démontre que le CLD a atteint neuf (9) des neuf (9) cibles mesurables et huit (8) des neuf (9) cibles qualitatives;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD a surpassé le nombre minimum de six (6) sur neuf (9) pour chaque type de cibles, ce qui permet à la MRC de se qualifier à une contribution additionnelle du MFE de 24 272 \$ à être versée au CLD;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC aurait également accès à un montant supplémentaire de 15 801\$ du MFE \$, à la condition toutefois que la MRC ait versé un montant supérieur à la quote-part municipale requise de 183 941 \$ pour au moins l'équivalent du montant 15 801 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 503-08-13 du Conseil concernant la confirmation au ministère des Finances et de l'Économie (MFE) le versement par la MRC de La Matanie au CLD de La Matanie du montant minimal de base de 183 941 \$ et de la quote-part supplémentaire de 15 801 \$ en utilisant l'annexe 2 de l'entente de gestion;

**CONSIDÉRANT** l'avis du MFE confirmant le versement des contributions additionnelles à l'entrepreneuriat pour l'année 2013 au montant de 185 708 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le versement au CLD de La Matanie au montant total de 185 708 \$ représentant les contributions suivantes pour l'année financière 2013 :

- Contribution additionnelle minimale à l'entrepreneuriat ----- 145 635 \$
- Contribution additionnelle (résultats favorables) ----- 24 272 \$
- Contribution additionnelle (quote-part de la MRC) ----- 15 801 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 17-01-14**

#### **DEMANDE D'APPUI DU CLUB VTT LES COYOTES DE MATANE – CANDIDATURE AFIN DE DEVENIR LE CLUB HÔTE DE L'ÉVÉNEMENT PROVINCIAL « JAMBOREE D'ÉTÉ 2015 »**

**CONSIDÉRANT** le Club VTT Les Coyotes de Matane désire soumettre sa candidature auprès du conseil d'administration de la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) afin de devenir le club hôte de l'événement provincial « Jamboree d'été 2015 »;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2015, le Club VTT Les Coyotes de Matane célébrera son 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation;

**CONSIDÉRANT** le potentiel touristique de cette activité pour La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie appuie le Club VTT Les Coyotes de Matane dans sa démarche auprès de la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) afin de devenir le club hôte de l'événement provincial « Jamboree d'été 2015 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 18-01-14**

**INVITATION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUÉS (CRÉ) ET DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (ASSS) DU BAS-SAINT-LAURENT – JOURNÉE DE DISCUSSION ET D'ÉCHANGE PORTANT SUR L'APPROCHE INTERSECTORIELLE AU BSL, LE 22 FÉVRIER 2014 À RIMOUSKI**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la CRÉ BSL et de l'ASSS à participer une journée de discussion et d'échange portant sur l'approche intersectorielle au Bas-Saint-Laurent, le 22 février 2014 à Rimouski;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur Pierre Thibodeau, préfet, madame Line Ross, directrice générale, soient autorisés à participer à la journée de discussion et d'échange portant sur l'approche intersectorielle au Bas-Saint-Laurent, le 22 février 2014 à Rimouski;

**D'**autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 25 \$ par personne, le repas du midi inclus, ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 19-01-14**

**CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT – 9<sup>E</sup> ÉDITION DES PRIX DU PATRIMOINE – AUTORISATION SIGNATURE DU PROTOCOLE 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a toujours soutenu la protection et la mise en valeur des richesses patrimoniales de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'implique depuis 1999 dans l'organisation des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent afin de souligner les meilleures interventions patrimoniales réalisées sur son territoire et dans tout le Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent a préparé un protocole d'entente afin de requérir la participation de la MRC à l'organisation de la neuvième édition des Prix du Patrimoine 2014 et que les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance du document;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le préfet de la MRC de La Matanie, monsieur Pierre Thibodeau, à signer le protocole d'entente avec le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent concernant l'organisation des Prix du Patrimoine 2014;

**DE** désigner le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et urbanisme, monsieur Olivier Banville, comme représentant de la MRC pour les communications entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 20-01-14**

#### **PACTE RURAL (PNR II) – MESURES DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS DÉVITALISÉES POUR DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS / SPORTS OU CULTURE – PROJET « ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR » PAR LE COLLECTIF DE COMMUNICATION DE SAINT-ADELME**

**CONSIDÉRANT** le Plan de travail adopté 10 octobre 2007 et révisé annuellement dont la dernière révision le 27 novembre 2013 dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, lequel prévoit notamment :

- Création d'un fonds supplémentaire de 30 000 \$ pour les projets d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture (15 000 \$/an) issus des municipalités les plus dévitalisées et se divise de la façon suivante :

Municipalités	Indice dévitalisation 2006	Pointage selon indice dévitalisation	Population 2010 selon décret	Pointage selon population 2010 (décroissant)	Pointage attribué	Montant (\$) annuel (alloué durant deux ans.)
Grosses-Roches	-18.25	6	420	5	11	3 928,57
Les Méchins	-11.36	5	1147	2	7	2 499,98
St-Jean-de-Cherbourg	-11.15	4	216	6	10	3 571,14
St-Adelme	-10.13	3	503	4	7	2 499,98
Ste-Félicité	-6.13	2	1191	1	3	1 071,42
St-René-de-Matane	-5.12	1	1045	3	4	1 428,56
		<b>21</b>		<b>21</b>	<b>42</b>	<b>15 000,00</b>

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 2 500 \$ demeure non utilisé par la municipalité de Saint-Adelme dans le cadre de ce fonds réservé;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a fait l'objet d'une résolution d'appui de la municipalité de Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse du projet a été faite par la conseillère en développement rural, madame Nadine Turcotte, pour fins de recommandations au Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Achat d'un photocopieur** » – **Saint-Adelme**, projet d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet mesures de soutien aux municipalités les plus dévitalisées pour un montant de 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 21-01-14**

##### **PACTE RURAL (PNR II) – PROJET D’INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS / SPORTS OU CULTURE, VOLET A – PROJET « ACHAT DE MATÉRIEL DE SPORTS ET DE LOISIRS » PAR LA CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ADELME**

**CONSIDÉRANT** le Plan de travail adopté 10 octobre 2007 et révisé annuellement dont la dernière révision le 27 novembre 2013 dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, lequel prévoit notamment :

- l’aide financière allouée par le Pacte rural pour la mise en place ou l’amélioration d’infrastructures de loisirs, soit un montant de 7 000 \$ par municipalité, pour des projets d’infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture volet A;

**CONSIDÉRANT QU’**un montant de 2 465 \$ demeure non utilisé par la municipalité de Saint-Adelme dans le cadre de ce fonds réservé;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a fait l’objet d’une résolution d’appui de la municipalité de Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QUE** l’analyse du projet a été faite par la conseillère en développement rural, madame Nadine Turcotte, pour fins de recommandations au Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l’unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « Achat de matériel de sports et de loisirs » – Saint-Adelme, projet d’infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet A pour un montant de 2 465 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 22-01-14**

##### **PACTE RURAL (PNR II) – DEMANDE DE MODIFICATION DU PROJET « SANITAIRE À LA HALTE ROUTIÈRE » DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 212-04-10 du Conseil de la MRC acceptant le financement au montant de 6 000 \$, dans le cadre du Pacte rural (PNR II), du projet « Sanitaire à la halte routière » à Sainte-Félicité, sous réserve de certaines conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** des conditions ne pouvant être remplies, aucune somme n’a été versée à ce jour pour ce projet;

**CONSIDÉRANT QU’**une nouvelle demande d’aide financière a été déposée à la MRC afin de permettre la réalisation du projet « Sanitaire à la halte routière » qui tel que modifié propose une solution moins dispendieuse dans le respect de l’environnement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2014-01-08 de la municipalité de Sainte-Félicité confirmant la prise en charge de l’entretien et de l’entreposage des sanitaires mobiles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse du projet a été faite par la conseillère en développement rural, madame Nadine Turcotte, pour fins de recommandations au Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte la modification du projet et le financement dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Sanitaire à la halte routière** » – **Sainte-Félicité**, projet demeurant au montant préalablement autorisé de 6 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 23-01-14**

**PACTE RURAL (PNR II) – AUTORISATION D'AFFECTER LES SOMMES NON-UTILISÉES POUR LE PROJET « ANGLAIS ENRICHÉ » DE L'ÉCOLE ÉMILE-DUBÉ DE SAINT-ADELME POUR UN PROJET « ACHAT ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX »**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 232-04-11 du Conseil de la MRC acceptant le financement dans le cadre du Pacte rural (PNR II), du projet local « Anglais enrichi » de l'école Émile-Dubé de Saint-Adelme, au montant de 11 766,67 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 8 825 \$ soit 75 % du montant total autorisé a été versé selon les modalités prévues au protocole d'entente et que selon le rapport final déposé le 30 mars 2012, le total des dépenses est de 2 260,70 \$, ce qui laisse une somme d'argent de 6 564,30 \$ dans les coffres du promoteur;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la fermeture du secondaire, une nouvelle demande d'aide financière a été déposée à la MRC, par l'école Émile-Dubé de Saint-Adelme, afin de permettre l'affectation des sommes non-utilisées pour la réalisation d'un nouveau projet d'« Achat et installation de modules de jeux »;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a fait l'objet d'une résolution d'appui de la municipalité de Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse du projet a été faite par la conseillère en développement rural, madame Nadine Turcotte, pour fins de recommandations au Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte la modification du projet et l'utilisation du montant restant de 9 505,97 \$ du projet déjà autorisé dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, pour la réalisation du projet suivant :

- « **Achat et installation de modules de jeux** » – **Saint-Adelme**, projet local pour un montant de 9 505,97 \$ et autorise le versement d'un montant de 2 941,67 \$ sur présentation du rapport final, tenant compte que le promoteur a déjà dans ses coffres un solde de 6 554,30 \$ en lien avec l'argent versé (75%) pour le projet « Anglais enrichi ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 24-01-14**

### **ANNONCE DE L'INTENTION DE LA MRC DE LA MATANIE D'EXPLOITER UNE ENTREPRISE QUI PRODUIT DE L'ÉLECTRICITÉ AU MOYEN D'UN PARC ÉOLIEN**

**CONSIDÉRANT** le projet de parc éolien communautaire bas-laurentien que la MRC de La Matanie entend développer puis exploiter en partenariat avec les sept (7) autres MRC du Bas-Saint-Laurent, la nation Malécite-de-Viger, ainsi qu'une ou des entreprises privées à être déterminées;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), une MRC doit annoncer par résolution son intention d'exploiter, seule ou avec toute autre personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien et transmettre celle-ci aux municipalités de son territoire au moins quarante-cinq (45) jours avant le début de cette exploitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie :

- 1) annonce son intention d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien dans le cadre du projet communautaire bas-laurentien;
- 2) signifie, à chacune des municipalités locales de son territoire, une copie de cette résolution, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Dugré, maire de la municipalité de Sainte-Paule, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matanie au projet de parc éolien communautaire bas-laurentien ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait aux délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit de retrait et abrogeant les règlements numéros 257-2013 et 257-1-2013

## **RÉSOLUTION 25-01-14**

### **DÉMARCHE MADA – SÉANCES D'INFORMATION SUR L'APPLICATION DES CONVENTIONS D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** l'organisation, par le Secrétariat des aînés, d'une séance d'information sur l'application des conventions d'aide financière afin que les municipalités et les MRC signataires d'entente comprennent mieux leurs obligations, les résultats attendus et la reddition de comptes demandés dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**DE** participer à la conférence téléphonique à partir des bureaux de la MRC et d'inscrire messieurs Pierre Thibodeau et André Morin, madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint;

D'inviter des représentants des municipalités participantes (Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Matane, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg et Saint-René-de-Matane).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 26-01-14**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2013 AU 20 JANVIER 2014 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013-2014 au montant de 16 628,34 \$, la liste des chèques émis 2013-2014 au montant de 2 351,78 \$, les salaires payés du 17-11-2013 au 11-01-2014 au montant de 45 033,84 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 10 140,67 \$, représentant un grand total de 74 154,63 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 22 novembre 2013 au 20 janvier 2014 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 27-01-14**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2013 AU 20 JANVIER 2014 – SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013-2014 au montant de 2 524,40 \$, la liste des chèques émis 2013-2014 au montant de 2 706,53 \$, les salaires payés du 17-11-2013 au 11-01-2014 au montant de 28 935,85 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 969,66 \$, représentant un grand total de 41 136,44 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 22 novembre 2013 au 20 janvier 2014 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 28-01-14**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DU CRÉDIT ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2013 AU 20 JANVIER 2014 – SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jean Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve le crédit au montant de 557,63 \$, les salaires payés du 17-11-2013 au 11-01-2014 au montant de 9 453,85 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 851,88 \$, représentant un grand total de 10 748,10 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 22 novembre 2013 au 20 janvier 2014 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 29-01-14**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2013 AU 20 JANVIER 2014 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013-2014 au montant de 65 599,63 \$, la liste des chèques émis 2013-2014 au montant de 18 450,79 \$, les salaires payés du 17-11-2013 au 11-01-2014 au montant de 46 745,17 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 605,91 \$, représentant un grand total de 137 401,50 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 22 novembre 2013 au 20 janvier 2014 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 30-01-14**

##### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2013 AU 20 JANVIER 2014 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013-2014 au montant de 769,24 \$, la liste des chèques émis 2013-2014 au montant de 170,24 \$, les salaires payés du 17-11-2013 au 11-01-2014 au montant de 8 904,81 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 523,73 \$, représentant un grand total de 11 368,02 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 22 novembre 2013 au 20 janvier 2014 pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 31-01-14**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2013 AU 20 JANVIER 2014 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013-2014 au montant de 77 967,42 \$, la liste des chèques émis 2013-2014 au montant de 139 591,96 \$, les salaires payés du 17-11-2013 au 11-01-2014 au montant de 121 289,01 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 19 493,66 \$, représentant un grand total de 358 342,05 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 22 novembre 2013 au 20 janvier 2014 pour la MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 32-01-14**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2013 AU 20 JANVIER 2014 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013-2014 au montant de 195 725,38 \$, la liste des chèques émis 2013-2014 au

montant de 626,65 \$, les salaires payés du 17-11-2013 au 11-01-2014 au montant de 6 309,67 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 895,19 \$, représentant un grand total de 203 556,89 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 22 novembre 2013 au 20 janvier 2014 pour les TPI de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 33-01-14**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2013 AU 20 JANVIER 2014 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2013-2014 au montant de 142,62 \$, la liste des chèques émis 2013-2014 au montant de 213,87 \$, les salaires payés du 17-11-2013 au 11-01-2014 au montant de 4 289,11 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 843,19 \$, représentant un grand total de 5 488,79 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 22 novembre 2013 au 20 janvier 2014 pour le TNO Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 34-01-14**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2013 AU 20 JANVIER 2014 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 17-11-2013 au 11-01-2014 au montant de 960,23 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 182,57 \$, représentant un grand total de 1 142,80 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 22 novembre 2013 au 20 janvier 2014 pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### RÉSOLUTION 35-01-14

#### DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2014 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT À LA TENUE À JOUR ET À L'ÉQUILIBRATION DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MATANIE ET DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE AINSI QU'À LA NUMÉRISATION DES MATRICES GRAPHIQUES

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2014 :

<b>SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MRC DE LA MATANIE</b>	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-800-00-141 à 02-800-00-200 et 02-800-10-141 à 02-800-10-200)	413 789 \$
Frais de déplacement (02-800-00-310 et 02-800-10-310)	20 000 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-800-00-429, 02-800-00-514, 02-800-00-521, 02-800-20-499, 02-800-00-331, 02-800-00-681, 02-800-00-522, 02-800-00-321, 02-800-00-660 et 02-800-00-524)	23 542 \$
Fret et messagerie (02-800-00-322)	350 \$
Avis publics (02-800-00-339)	800 \$
Frais d'inscription et de cotisation (02-800-00-494 et 02-800-00-499)	2 700 \$
Honoraires professionnels (02-800-00-410)	2 000 \$
Contrat du support annuel et mise à jour des licences (02-800-00-414 et 02-800-01-524)	47 070 \$
Contrat de gérance (02-800-00-418 et 02-800-10-418)	98 150 \$
Frais d'enregistrement (02-800-00-497 et 02-800-10-497)	3 133 \$
Location et entretien véhicule/équipement (02-800-00-515 et 02-800-00-525)	3 080 \$
Fournitures et équipements de bureau (02-800-00-670 et 02-800-00-690)	8 800 \$
Frais annuels matrices graphiques (02-959-73-959)	97 680 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>721 094 \$</b>

<b>SERVICE DE LE DETTE :</b>	
Remboursement capital	
(03-210-07-000)	61 500 \$
Remboursement intérêts	
(02-911-07-831)	2 190 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>63 690 \$</b>
<b>GRAND TOTAL du Service d'évaluation foncière et de la numérisation des matrices graphiques de la MRC de La Matanie :</b>	<b>784 784 \$</b>

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 36-01-14**

#### **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2014 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT AU SERVICE DE L'URBANISME : VOLET INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2014 :

<b>SERVICE D'INSPECTION ET D'ÉMISSION DES PERMIS DE LA MRC DE LA MATANIE</b>	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur	
(02-659-00-141 à 02-659-00-200, 02-659-01-141 à 02-659-01-200 et 02-659-10-141 à 02-659-10-200)	230 917 \$
Frais de déplacement	
(02-659-00-310, 02-659-01-310 )	12 896 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment.	
(02-659-00-429, 02-659-00-514, 02-659-00-521, 02-659-20-499, 02-659-00-331, 02-659-00-681, 02-659-00-522, 02-659-00-321, 02-659-00-660 et 02-659-00-524)	14 307 \$
Fret et messagerie	
(02-659-00-322)	50 \$
Avis publics	
(02-659-00-339)	550 \$
Frais d'inscription et de cotisation	
(02-659-00-494 et 02-659-00-499)	2 470 \$
Contrat du support annuel du logiciel de permis	
(02-659-00-523)	6 720 \$
Frais d'enregistrement	
(02-659-00-497)	100 \$
Entretien véhicule/équipement	
(02-659-00-525 et 02-659-00-526)	3 130 \$
Fournitures et équipement de bureau, abonnement et publication	
(02-659-00-670, 02-659-00-690 et 02-659-00-341)	4 050 \$
<b>GRAND TOTAL du Service d'inspection et d'émission des permis de la MRC de La Matanie :</b>	<b>275 190 \$</b>

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 37-01-14**

#### **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2014 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT AU SERVICE DE L'URBANISME : VOLET PLANS ET RÉGLEMENTATION D'URBANISME AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2014 :

<b>SERVICE DES PLANS ET RÉGLEMENTS D'URBANISME DE LA MRC DE LA MATANIE</b>	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-610-10-141 à 02-610-10-200)	72 993 \$
Frais de déplacement (02-610-10-310)	2 500 \$
Frais d'inscription et de cotisation (02-610-10-499 et 02-610-10-494)	1 180 \$
Fournitures de bureau (02-610-10-670)	500 \$
<b>GRAND TOTAL du Service des plans et règlements d'urbanisme de la MRC de La Matanie :</b>	<b>77 173 \$</b>

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 38-01-14**

#### **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2014 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT À SA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE VIDANGE, DE TRANSPORT ET DE GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2014 :

<b>SERVICE DE GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES</b>	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-490-00-141 à 02-490-00-200)	2 731 \$
Vidanges des boues et fosses septiques (02-490-00-459)	206 653 \$
<b>GRAND TOTAL du Service de gestion des boues de fosses septiques de la MRC de La Matanie :</b>	<b>209 384 \$</b>

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 39-01-14**

#### **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2014 POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2014 :

<b>SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE</b>	
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur (02-225-00-141 à 02-225-00-200, 02-225-09-141 à 02-225-09-200, 02-225-10-141 et 02-225-10-200)	444 691 \$
Frais de déplacement et de subsistance (02-225-00-310, 02-225-01-310, 02-225-10-310, 02-225-10-320 et 02-225-00-493)	24 800 \$
Cotisations, associations, inscriptions, publicité et information (02-225-00-494, 02-225-00-499 et 02-225-00-340)	4 039 \$
Fournitures de bureau, messagerie, frais médicaux et permis classe 4A et soutien et entretien logiciel (02-225-00-670, 02-225-00-322, 02-225-00-691 et 02-225-00-523)	7 215 \$
Radio/communications et communications partagées (02-225-00-332 et 02-225-00-333)	25 410 \$
Avis publics (02-225-00-339)	600 \$
Service incendie entraide (02-225-00-422)	10 000 \$
Entretien et réparation véhicules, immatriculations et essence et huile (02-225-00-527, 02-225-00-528 et 02-225-00-631)	57 325 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-225-00-321, 02-225-00-331, 02-225-00-514, 02-225-00-521, 02-225-00-522, 02-225-00-524, 02-225-00-681, 02-225-01-429, 02-225-01-660 et 02-225-20-499)	6 777 \$

Assurance incendie (02-225-00-429)	26 675 \$
Honoraires professionnels, services professionnels incendie et de formation (02-225-00-413, 02-225-00-442 et 02-225-00-454)	42 695 \$
Location de casernes, location terrain communication (02-225-00-511 et 02-22501-512)	49 345 \$
Entretien et réparation des équipements, location d'équipements, produits chimiques, petits outils, vêtement et accessoires, vêtements de combats, fournitures diverses et électricité communication (02-225-00-513, 02-225-00-526, 02-225-00-635, 02-225-00-643, 02-225-00-650, 02-225-00-660, 02-225-01-681 et 02-225-01-650)	57 442 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>757 014 \$</b>
<b>SERVICE DE LE DETTE :</b>	
Remboursement capital (03-210-02-000, 03-210-03-000, 03-210-05-000, 03-210-08-000, 03-210-09-000, 03-210-10-000, 03-210-11-000, 03-210-12-000 et 03-210-15-000)	261 500 \$
Remboursement intérêts (02-911-02-831, 02-911-03-831, 02-911-05-831, 02-911-08-831, 02-911-09-831, 02-911-10-831, 02-911-11-831, 02-911-12-831 et 02-911-15-000)	75 089 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>336 589 \$</b>
<b>GRAND TOTAL du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie :</b>	<b>1 093 603 \$</b>

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 40-01-14**

### **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2014 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT AU SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2014 :

<b>SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE</b>	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-320-00-141 à 02-320-00-200 et 02-320-01-141 à 02-320-01-200)	190 007 \$
Frais de déplacement (02-320-00-310 et 02-320-01-310)	8 000 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-320-00-429, 02-320-00-514, 02-320-00-521, 02-320-01-499, 02-320-00-331, 02-320-00-681, 02-320-00-522, 02-320-00-321, 02-320-00-660 et 02-320-00-524)	3 388 \$

Avis publics (02-320-00-339)	2 000 \$
Frais d'inscription et de cotisation (02-320-00-494 et 02-320-00-499)	6 600 \$
Entretien des équipements et vêtements et accessoires (02-320-00-523, 02-320-00-650)	1 600 \$
Fournitures et équipements de bureau, publications (02-320-00-670 et 02-320-00-690)	10 916 \$
Heures admissibles des municipalités (02-320-00-959)	138 189 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>360 700 \$</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE :</b>	
Remboursement capital sur billets numérisation des matrices graphiques (03-210-16-000)	9 200 \$
Intérêts sur billets numérisation des matrices graphiques (02-911-16-831)	2 000 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>11 200 \$</b>
<b>GRAND TOTAL du Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie :</b>	<b>371 900 \$</b>

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 41-01-14**

#### **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2014 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT AU FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2014 :

<b>FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE</b>	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-690-00-141 à 02-690-00-200 et 02-690-10-141 à 02-690-10-200)	13 000 \$
Frais de déplacement (02-690-00-310)	500 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-690-00-429, 02-690-00-516, 02-690-00-521, 02-690-01-499, 02-690-00-331, 02-690-00-681, 02-690-00-522, 02-690-00-321, 02-690-00-660 et 02-690-00-526)	3 388 \$
Avis publics (02-690-00-339)	250 \$
Honoraires professionnels (02-690-00-412)	1 200 \$

Frais d'inscription (02-690-00-499)	150 \$
Contrat du support annuel du logiciel et frais d'enregistrement (02-690-00-459 et 02-690-00-490)	1 590 \$
Fournitures et équipements de bureau (02-690-00-670 et 02-690-00-690)	2 390 \$
Intérêts et frais bancaires (02-992-00-496)	170 \$
Remises au MRNF (02-690-00-970 et 02-690-10-970)	22 638 \$
<b>GRAND TOTAL Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie :</b>	<b>45 276 \$</b>

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION 42-01-14**

#### **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2014 EN RAPPORT AUX COMPÉTENCES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**QUE** les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2014 :

<b>MRC DE LA MATANIE</b>	
<b>SALAIRES, AVANTAGES SOCIAUX ET CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR :</b>	
Conseil des maires (02-110-00-141 à 02-110-00-200)	113 736 \$
Gestion financière et administrative (02-130-00-141 à 02-130-20-200)	391 925 \$
Gestion Édifice de La Matanie (02-150-00-141 à 02-150-00-200)	12 690 \$
Gestion du personnel (02-160-00-141 à 02-160-00-200)	2 202 \$
Schéma sécurité incendie (02-222-00-141 à 02-222-01-200)	31 142 \$
Transport collectif (02-360-00-141 à 02-360-10-200)	17 466 \$
Transport adapté (02-370-00-141 à 02-370-10-200)	44 059 \$
Matière résiduelle (02-450-00-141 à 02-450-02-200)	34 743 \$
Gestion des cours d'eau (02-460-00-141 à 02-460-01-200)	29 090 \$
Projet MADA (02-591-00-141 à 02-591-00-200)	54 127 \$
Aménagement du territoire (02-610-00-141 à 02-610-00-200)	125 921 \$
Développement du territoire (02-620-00-141 à 02-620-00-200)	107 262 \$

Programmes domiciliaires	
(02-630-00-141 à 02-630-00-200)	48 802 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>1 013 165 \$</b>
<b>FRAIS DE DÉPLACEMENT ET VIGNETTES DE STATIONNEMENT :</b>	
Conseil des maires	
(02-110-00-310)	8 000 \$
Administration	
(02-130-00-310)	4 500 \$
Vignettes de stationnement	
(02-190-00-310)	5 280 \$
Schéma sécurité incendie	
(02-222-00-310)	500 \$
Transport collectif	
(02-360-00-310)	1 000 \$
Transport adapté	
(02-370-00-310)	1 200 \$
Matière résiduelle	
(02-450-00-310 et 02-450-01-310)	1 100 \$
Gestion des cours d'eau	
(02-460-00-310)	2 500 \$
Projet MADA	
(02-591-00-310)	3 750 \$
Aménagement du territoire	
(02-610-00-310)	3 500 \$
Développement du territoire	
(02-620-00-310)	5 000 \$
Programmes domiciliaires	
(02-630-00-310)	1 200 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>37 530 \$</b>
<b>CONTRATS :</b>	
Assurances générales	
(02-150-00-429, 02-190-00-429 et 02-370-00-429)	18 024 \$
Entretien & soutien technique appareils informatiques, ascenseur et système d'alarme	
(02-150-00-459, 02-190-00-523 et 02-370-00-523)	10 675 \$
Location d'équipements : photocopieur, balance postale et oblitérateur, conteneur	
(02-15000-516, 02-190-00-514 et 02-370-00-514)	13 004 \$
Entretien ménager	
(02-150-00-521, 02-150-01-521, 02-190-00-521, et 02-370-00-521)	49 356 \$
Honoraires professionnels	
(02-130-00-413, 02-150-00-400, 02-160-00-410, 02-190-00-414, 02-190-00-415, 02-591-00-410, 02-610-00-419 et 02-630-00-400)	39 000 \$
Autobus et taxis	
(02-370-00-459, 02-370-01-459, 02-370-02-459, 02-360-00-459)	353 235 \$
Frais annuels Inforoute	
(02-959-72-959)	48 357 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>531 651 \$</b>
<b>ENTENTES AVEC D'AUTRES ORGANISMES :</b>	
Ville de Matane	
Équipements régionaux	
(02-701-00-950, 02-701-01-950 et 02-702-30-950)	195 335 \$
Taxes municipales et scolaires	
(02-150-00-499, 02-150-00-417, 02-150-01-417, 02-190-20-499, et 02-370-20-499)	11 920 \$
Conseil économique CLD	
(02-620-00-953)	199 742 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>406 997 \$</b>

<b>SERVICE DE LA DETTE :</b>	
Remboursement capital sur billets (03-210-00-000, 03-210-13-000 et 03-210-14-000)	122 800 \$
Intérêts sur billets (02-911-00-831, 02-911-04-831, 02-911-13-831 et 02-911-14-831)	98 111 \$
Intérêts et frais bancaires (02-919-00-895)	1 200 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>222 111 \$</b>
<b>UTILITÉS PUBLIQUES :</b>	
Téléphones, systèmes de communication, cellulaires (02-150-00-331, 02-190-00-331, 02-360-00-331, 02-370-00-331 et 02-370-00-332)	9 026 \$
Électricité (02-150-00-681, 02-190-00-681 et 02-370-00-681)	38 955 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>47 981 \$</b>
<b>ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES :</b>	
Entretien du bâtiment et déneigement (02-150-00-522, 02-190-00-522, 02-370-00-522 et 02-150-00-523)	14 070 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>14 070 \$</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>	
Achat de timbres, fret et marchandise (02-190-00-321, 02-370-00-321 et 02-190-00-322)	3 858 \$
Cotisations, associations, inscriptions (02-110-00-499, 02-130-00-494, 02-130-00-499, 02-190-00-494, 02-222-00-499, 02-360-00-499, 02-370-00-494, 02-370-00-499, 02-450-00-499, 02-460-00-494, 02-460-00-499, 02-591-00-499, 02-610-00-494, 02-610-00-499 et 02-620-00-499)	21 178 \$
Fournitures/équipements de bureau, fournitures pour bâtiment, entretien d'équipements, vêtements et accessoires, frais d'enregistrement, frais de véhicule de service et demande de permis (02-150-00-660, 02-190-00-660, 02-370-00-660, 02-190-00-670, 02-222-00-670, 02-360-00-670, 02-370-00-670, 02-450-00-670, 02-450-01-670, 02-460-00-670, 02-591-00-670, 02-610-00-670, 02-620-00-670, 02-190-00-524, 02-370-00-524, 02-450-00-524, 02-460-00-524, 02-460-00-529, 02-460-01-499, 02-610-00-524, 02-190-00-690, 02-222-00-690, 02-591-00-690, 02-610-00-690, 02-620-00-690, 02-150-00-497, 02-130-00-525 et 02-610-00-525)	46 399 \$
Publicité et don, contribution financière, journaux et revues, relations et avis publiques, réception civique, relation de travail, communications et objets promotionnels (02-110-00-349, 02-130-00-493, 02-150-00-339, 02-160-00-416, 02-190-00-330, 02-190-00-339, 02-190-00-341, 02-190-00-349, 02-190-00-493, 02-190-01-459, 02-222-00-339, 02-360-00-342, 02-370-00-342, 02-450-00-339, 02-591-00-339, 02-610-00-339, 02-610-00-341, 02-610-00-349, 02-620-00-349 et 02-630-00-339)	34 880 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>106 315 \$</b>
<b>GRAND TOTAL – MRC de La Matanie :</b>	<b>2 379 820 \$</b>

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 43-01-14**

#### **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2014 POUR LES TPI DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

**QUE** les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2014 :

<b>TPI DE LA MRC DE LA MATANIE</b>	
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur (02-629-00-141 à 02-629-00-200, 02-629-02-141 à 02-629-02-200, 02-629-03-141 à 02-629-03-200, 02-629-04-141 à 02-629-04-200 et 02-629-09-141 à 02-629-09-200)	41 889 \$
Frais de déplacement (02-629-00-310, 02-629-02-310 et 02-629-04-310)	3 950 \$
Cotisations, associations, inscriptions, abonnements, publicité et dons (02-629-00-494, 02-629-09-349 et 02-629-09-494)	11 200 \$
Fournitures de bureau, entretien équipement et soutien et entretien logiciel (629-00-670, 02-629-09-525 et 02-629-09-670)	2 750 \$
Téléphone satellite (02-629-09-332)	390 \$
Avis publics (02-629-00-339 et 02-629-09-339)	1 550 \$
Services professionnels, techniques et de planification (02-629-00-400, 02-629-02-400, 02-629-00-411, 02-629-04-400 et 02-629-02-446)	28 700 \$
Honoraires professionnels (02-629-09-410)	20 000 \$
Location d'équipement (02-629-00-516)	1 000 \$
Voirie exceptionnelle (02-629-00-495)	34 219 \$
Opérations forestières : transport de plants, récolte et débardage, préparation de terrain et martelage (02-629-00-321, 02-629-00-452, 02-629-00-454 et 02-629-00-459)	158 345 \$
Travaux d'aménagement (02-629-00-490)	43 923 \$
Compensation aux municipalités (02-629-00-950)	10 000 \$
Intérêts et frais bancaire (02-629-09-895)	350 \$
<b>GRAND TOTAL TPI de la MRC de La Matanie :</b>	<b>358 266 \$</b>

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 44-01-14**

#### **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2014 POUR LE TNO RIVIÈRE-BONJOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**QUE** les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2014 :

<b>TNO RIVIÈRE-BONJOUR</b>	
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur (02-320-00-141 à 02-320-00-200, 02-610-00-141 à 02-610-00-200 et 02-610-03-141 à 02-610-03-200)	38 186 \$
Frais de déplacement (02-610-03-310)	500 \$
Honoraires professionnels (02-130-00-413)	3 000 \$
Avis publics (02-190-00-339)	500 \$
Fournitures de bureau/services publics, fret/messageries et matériel de signalisation (02-190-00-670, 02-610-00-680, 02-610-00-322 et 02-320-00-649)	2 482 \$
Sécurité publiques (02-210-00-441)	8 114 \$
Collecte et transport déchets domestiques (02-451-10-446)	3 500 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment (02-190-00-321, 02-190-00-331, 02-190-00-429, 02-190-00-499, 02-190-00-514, 02-190-00-521, 02-190-00-522, 02-190-00-524, 02-190-00-660 et 02-190-00-681)	3 388 \$
Quote-part à la MRC de Matane : législation, gestion financière, schéma incendie, service régional sécurité incendie, aménagement du territoire, plan et réglementation d'urbanisme, inforoute, conseil économique, inspection et émission des permis, cours d'eau, évaluation et numérisation des matrices graphiques (02-110-00-130, 02-130-00-140, 02-222-00-140, 02-225-00-140, 02-610-00-140, 02-610-10-140, 02-610-90-459, 02-620-00-000, 02-659-00-140, 02-690-00-140, 02-800-00-140, 02-800-00-400 et 02-800-00-414)	60 183 \$
Intérêts et frais bancaires (02-919-00-895)	250 \$
<b>GRAND TOTAL du TNO RIVIÈRE-BONJOUR</b>	<b>120 103 \$</b>

ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION 45-01-14**

#### **AUTORISATION SIGNATURE D'UN AVENANT – PROLONGATION DE L'ENTENTE DE GESTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC POUR L'ANNÉE 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de gestion, prévoyant le versement par le MAMROT, d'une aide maximale de 507 600 \$, a été signée avec la MRC de La Matanie le 31 mars 2011 dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC dont la fin était prévu le 31 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été convenu, dans le cadre des négociations de l'entente sur le partenariat fiscal et financier de reconduire pour 2014 les mesures de l'Entente 2007-2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide financière aux MRC est partie intégrante de l'Entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement de la MRC pour l'année 2014 nécessite la signature d'un avenant et que les membres du Conseil en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**QUE** monsieur Pierre Thibodeau, préfet, soit autorisé à signer l'avenant à l'entente de gestion entre la MRC et le MAMROT afin de reconduire pour 2014 les mesures de l'Entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier dont fait partie le Programme d'aide financière aux MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 46-01-14**

##### **AUTORISATION PAIEMENT – FIRME INFO RESSOURCE – SONDAGE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 466-07-13 confiant un mandat à la firme Info RESSource pour la réalisation d'un sondage d'opinion en lien avec le projet de renforcement collectif et acceptant la proposition au montant de 17 439 \$ plus les taxes applicables et incluant le rapport avancé;

**CONSIDÉRANT** la facture n° IR13\_319 de la firme Info RESSource au montant de 2 615,85 \$ plus les taxes applicables, correspondant à 15 % de la proposition acceptée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de la facture no IR13\_319 à la firme Info RESSource au montant total et final de 3 007,57 \$ taxes incluses, dans le cadre du Pacte rural, volet territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 47-01-14**

##### **AUTORISATION PAIEMENT – SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC. – GESTION DE LA PRÉVENTION ET DES DOSSIERS CSST – PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2014**

**CONSIDÉRANT** la facture de la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de janvier à juin 2014 relativement à la gestion de la prévention, à la gestion de la mutuelle de prévention et à la gestion des dossiers CSST, au montant de 1 491,79 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement de la facture de la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de janvier à juin 2014, au montant de 1 715,19 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 48-01-14**

##### **LOGICIEL ARCVIEW – PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ESRI CANADA**

**CONSIDÉRANT** la proposition de renouvellement du programme d'entretien de ESRI Canada relatif à l'entretien, aux mises à jour automatiques et à l'assistance technique pour les logiciels ArcView, aux montants de 2 160 \$ avant les taxes pour le service de l'évaluation foncière et de 2 880 \$ avant les taxes pour le service de l'aménagement et de l'urbanisme, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 janvier 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'accepter** le renouvellement du programme d'entretien de ESRI Canada relatif à l'entretien, aux mises à jour automatiques et à l'assistance technique pour les logiciels ArcView, au montant total de 5 794,74 \$ taxes incluses pour la période du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 janvier 2015, répartis selon les services concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 49-01-14**

##### **LOGICIEL ARCVIEW – LANGUE DE LA PROPOSITION DE RENOUELEMENT DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ESRI CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la facture 90055626 concernant le renouvellement des licences ArcGis (ArcView) et ont constaté que la description est uniquement en anglais

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**DE** demander à l'entreprise Esri Canada de s'assurer que la facturation soit en français.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 50-01-14**

##### **AMÉLIORER LE *PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN***

**CONSIDÉRANT QU'**en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

**CONSIDÉRANT QUE** la population a le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes :

- 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*;
- 2) que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :
  - faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
  - supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
  - prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
  - mettre en place un *ombudsman* indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
  - établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 51-01-14**

#### **L'EXAMEN DU *PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN* DEVRAIT PORTER SUR LA GÉNÉRATION DE REVENUS ET NON PAS SUR DES COMPRESSIONS ADDITIONNELLES**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

**CONSIDÉRANT QUE** Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

**CONSIDÉRANT QUE** Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** Poste Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 52-01-14**

##### **SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC – AUTORISATION PAIEMENT – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC DE LA MATANIE À TITRE DE MEMBRE CORPORATIF POUR L'ANNÉE 2014**

**CONSIDÉRANT** l'avis de renouvellement d'adhésion de Solidarité rurale du Québec à la MRC de La Matanie à titre de membre corporatif pour l'année 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie accepte de renouveler son adhésion à titre de membre corporatif de Solidarité rurale du Québec et de défrayer 250 \$ pour la cotisation annuelle 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 53-01-14**

##### **SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC – 20<sup>E</sup> CONFÉRENCE NATIONALE DU 26 AU 28 MARS 2014 À LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** l'invitation à la Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec sous le thème « *Des leaders de cœur* » qui se tiendra du 26 au 28 mars 2014 à La Malbaie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, et madame Nadine Turcotte, conseillère en développement rural, à participer à la Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec qui se tiendra du 26 au 28 mars 2014 à La Malbaie;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives, et ce, à même l'enveloppe du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Solidarité rurale du Québec – Avis de mises en candidature des représentants au conseil d'administration – élections 2014.
--

#### **RÉSOLUTION 54-01-14**

##### **ANNULATION DES INTÉRÊTS SUR COMPTES À RECEVOIR À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER 2013 – MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale indique aux membres du Conseil qu'il n'y a pas d'annulation d'intérêts en cours d'année et qu'en fin d'exercice financier les montants en intérêts qui se cumulent en cours d'année font l'objet d'une analyse avant d'être soit annulés par résolution du Conseil ou enregistrés aux résultats;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai entre la réception des paiements et les dates d'échéance de la facturation génère un montant d'intérêts qui demeure inscrit au compte à recevoir;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont tous reçu une copie du rapport préparé par la directrice à la gestion financière concernant les intérêts calculés au 31 décembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'annulation des intérêts à recevoir, pour un montant de 1 396,90 \$, calculés au 31 décembre 2013 et relatifs à 28 facturations selon le rapport présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 55-01-14**

#### **ANNULATION DES INTÉRÊTS SUR COMPTES À RECEVOIR À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER 2013 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale indique aux membres du Conseil qu'il n'y a pas d'annulation d'intérêts en cours d'année et qu'en fin d'exercice financier les montants en intérêts qui se cumulent en cours d'année font l'objet d'une analyse avant d'être soit annulés par résolution du Conseil ou enregistrés aux résultats;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai entre la réception des paiements et les dates d'échéance de la facturation génère un montant d'intérêts qui demeure inscrit au compte à recevoir;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont tous reçu une copie du rapport préparé par la directrice à la gestion financière concernant les intérêts calculés au 31 décembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** les intérêts reliés au compte en procédure de perception ne seront pas annulés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** l'annulation des intérêts à recevoir calculés au 31 décembre 2013 totalisant un montant de 724,57 \$ pour les TPI de la MRC de La Matanie et relatifs à 28 facturations selon le rapport présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 56-01-14**

#### **TPI DE LA MRC DE LA MATANIE – PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES À LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil sont informés des mauvaises créances potentielles des TPI de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la création de provisions pour mauvaises créances des TPI de la MRC de La Matanie :

Conciliation de la dépense de créances douteuses		
Compte	Description	Montant
02 62904 940	Mauvaises créances (D3082)	626,14
		626,14

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 57-01-14**

**MANDAT AU PROCUREUR – PROCÉDURES DE PERCEPTION – DOSSIER GÉNIE FORESTIER (D3082)**

**CONSIDÉRANT** la créance au montant de 655,24 \$, dossier numéro D3082 du Service de génie forestier de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater la firme d'avocats Deschênes et Doiron pour entreprendre les procédures afin de percevoir les sommes dues;

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, soient autorisées à représenter le MRC dans ce dossier et à signer les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 58-01-14**

**FORMATION « PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES GESTIONNAIRES D'ENTREPRISE » À MATANE**

**CONSIDÉRANT** la formation « Programme de développement des compétences en gestion des ressources humaines pour les gestionnaires d'entreprise », dispensée par monsieur Gaston Fournier de Raymond Chabot Grant Thornton, en collaboration avec le CLD de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** le contenu du programme est adapté à des gestionnaires non spécialistes des ressources humaines et se donne sur trois demi-journées, espacées de six semaines, deux ateliers de groupe et une rencontre personnalisée (discussion de cas réels) par demi-journée;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière à la MRC de La Matanie, à participer à la formation de base en lien avec son travail et la recommandation favorable de la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser madame Nancy Desrosiers à participer à cette formation;

D'autoriser le paiement du coût d'inscription, déterminé par le nombre de participants et estimé au montant de 750 \$/personne, ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 59-01-14**

##### **DÉCLARATION CONCERNANT L'IMPORTANCE DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**

**CONSIDÉRANT** l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;

**CONSIDÉRANT** le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;

**CONSIDÉRANT** qu'une table régionale de coordination de la région administrative du Bas-Saint-Laurent existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil de la MRC de La Matanie de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en plus d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'**engager le Conseil de la MRC de La Matanie à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;

**DE** contribuer à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 60-01-14**

##### **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ADHÉSION DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2014**

**CONSIDÉRANT** l'invitation à adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour une cotisation basée sur la population 2013 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 au montant de 445 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la cotisation facultative au Carrefour du capital humain au montant de 1 383 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers :

D'autoriser le paiement de la cotisation basée sur la population 2013 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 au montant de 511,64 \$ taxes incluses.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – quatorze (14) voix

Municipalité de Grosses-Roches  
Municipalité de Saint-Adelme  
Municipalité de Sainte-Félicité  
Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg  
Municipalité de Saint-Ulric  
Ville de Matane

Contre – cinq (5) voix

Municipalité de Baie-des-Sables  
Municipalité de Les Méchins  
Municipalité de Saint-Léandre  
Municipalité de Sainte-Paule  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ

**RÉSOLUTION 61-01-14**

**RÉSOLUTION EN FAVEUR D'UN RENOUVELLEMENT À LONG TERME DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

**CONSIDÉRANT QUE** des ménages de notre territoire ont des besoins de logements abordables;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

**CONSIDÉRANT QUE** ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**DE** demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

**DE** demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

**DE** demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;

**DE** transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, monsieur Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, monsieur Nicolas Marceau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 62-01-14**

##### **CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE PARTAGÉ « RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS »**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la MRC en matière de communications et la volonté du Conseil de procéder à l'embauche d'une ressource;

**CONSIDÉRANT QUE** les échanges avec les autorités du CSSS de Matane et la possibilité de conclure une entente pour le partage d'une ressource en communications entre la MRC de La Matanie et le CSSS de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des échanges avec les représentants du SCFP, section locale 4602, les représentants de la MRC de La Matanie ont informé le SCFP des orientations du Conseil de la MRC concernant la possibilité de créer un poste en communications;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la création et l'affichage d'un poste de responsable en communications, temps complet de 35 heures/semaine;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la directrice générale à poursuivre les discussions avec le CSSS de Matane et le SCFP en lien avec la création d'un poste partagé en communications;

**QU'**une entente formelle soit conclue avec le CSSS de Matane préalablement à toute embauche;

**DE** mandater le comité administratif dans le cadre du processus de recrutement et de l'entente à conclure avec le CSSS de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 63-01-14**

##### **ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT – SMI INFORMATIQUE – MAINTENANCE DES LICENCES 4D (V11 vers V12)**

**CONSIDÉRANT** la facture numéro 2654 en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de SMI Informatique, relative à la maintenance annuel des licences 4D pour un montant de 2 391 \$ \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'**autoriser le paiement de la facture numéro 2654, à SMI Informatique, relative à la maintenance annuel des licences 4D pour un montant de 2 749,05 \$ incluant les taxes, et ce à même le budget du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 64-01-14**

#### **FÉLICITATIONS AU DIRECTEUR ET AUX EMPLOYÉS DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME – RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS**

**CONSIDÉRANT** le rapport de gestion du service de l'aménagement et de l'urbanisme (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013) présenté par le directeur du service, monsieur Olivier Banville;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie adressent leurs félicitations au directeur et aux employés du service de l'aménagement et de l'urbanisme pour le travail accompli résultant notamment de la réduction du temps de traitement des demandes de permis;

**DE** mandater la directrice générale, madame Line Ross, pour transmettre une lettre à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis du sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Entrée en vigueur du règlement numéro 198-10-2013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de créer des pôles agrotouristiques et de modifier les limites de certaines affectations.
--

#### **RÉSOLUTION 65-01-14**

#### **ADOPTION PAR RENVOI DU DOCUMENT QUI INDIQUE LA NATURE DES MODIFICATIONS QU'UNE MUNICIPALITÉ DEVRA APPORTER À SES OUTILS D'URBANISME SUITE À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 198-10-2013**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 53.10 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit réadopter par un renvoi le *Document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses outils d'urbanisme suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie (réf. art. 48 LAU) – règlement numéro 198-10-2013* qui a été adopté lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2013;

**EN CONSÉQUENCE** de ce qui précède, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'**adopter à nouveau le *Document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses outils d'urbanisme suite à la modification du*

*schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie (réf. art. 48 LAU) – règlement numéro 198-10-2013 qui a été adopté lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2013.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 66-01-14**

#### **AVIS DE LA MRC DE LA MATANIE RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AUTORISATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC VISANT LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DE LA ROUTE 195 À SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec (MTQ) doit procéder au remplacement du ponceau numéro P-12197 qui traverse un cours d'eau sans désignation de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** la zone affectée par les travaux excèdent l'emprise de la route 195 et affecte un terrain situé dans la zone agricole permanente où une emprise temporaire de 316 m<sup>2</sup> doit être créée sur le lot numéro 23-P du rang Nord-Est de la rivière Matane du cadastre du canton de Tessier pour permettre l'aménagement d'un canal de dérivation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est tenue par la Loi de requérir l'avis de la MRC de La Matanie sur toute demande d'autorisation formulée par un ministère;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour accélérer le traitement du dossier de fournir un avis avant que le MTQ ne dépose officiellement sa demande à la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les éléments suivants ont été considérés par la MRC de La Matanie :

- Le secteur visé correspond à des sols de classe 2;
- Le secteur est actuellement cultivé avec la présence de culture de fourrage et d'avoine;
- Durant la réalisation des travaux, une perte de superficie cultivable mineure est prévisible, et, suite à la remise en état des terrains, aucun impact négatif n'est anticipé sur le développement des activités agricoles dans le secteur;
- Aucune contrainte particulière à la pratique de l'agriculture ne résultera de l'application des lois ou de règlements en lien avec les travaux projetés;
- Il n'y a pas lieu de considérer des emplacements alternatifs car les travaux s'inscrivent dans la réfection d'une route existante, la route 195;
- Aucun impact n'est attendu sur l'homogénéité du territoire agricole d'autant plus que le secteur visé est contigu à un périmètre d'urbanisation, avec la présence de résidences;
- Aucun impact durable n'est appréhendé sur la ressource hydrique et le sol;
- Le projet n'a pas pour effet de réduire ou de fractionner une propriété exploitée à des fins agricoles;
- La route 195 fait partie du réseau routier supérieur et constitue un lien essentiel pour assurer le développement économique des MRC de La Matapédia et de La Matanie;
- La réglementation municipale de Saint-René-de-Matane inclut les normes du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie, notamment en lien avec les activités agricoles et les travaux visant les milieux riverains, et la municipalité s'est déjà prononcée sur la conformité du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie de la résolution;

**QU'**après avoir considéré les critères prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., chapitre P-41.1)*, la MRC de La Matanie approuve le projet de remplacement du ponton numéro P-12197 de la route 195 à Saint-René-de-Matane par le MTQ;

**QUE**, dans la mesure où l'orientation préliminaire de la CPTAQ est favorable à la réalisation du projet du MTQ, la MRC de La Matanie renonce aux délais prévus à la Loi pour présenter des observations ou demander la tenue d'une rencontre publique;

**QUE**, dans la mesure où la décision de la CPTAQ est favorable à la réalisation du projet, la MRC de La Matanie renonce à en appeler de cette décision devant le tribunal administratif du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Correspondance du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs – Annonce de subventions 2013 pour les municipalités de la MRC de La Matanie dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

#### **RÉSOLUTION 67-01-14**

##### **GÉNIE FORESTIER – AUTORISATION PAIEMENT FACTURE SER-DES-MONTS – TRAVAUX SUR TPI**

**CONSIDÉRANT** la facture n° 008902, datée du 2013-11-26, de la SER des Monts au montant de 161 654,95 \$ avant les taxes, en lien avec la planification des travaux forestiers, l'exécution des travaux sylvicoles et de voirie forestière sur les TPI déléguées de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** les factures ont été vérifiées par l'ingénieur forestier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le paiement de la facture n° 008902 à la SER des Monts pour un montant total de 185 862,78 \$ taxes incluses pour la planification des travaux forestiers, l'exécution des travaux sylvicoles et de voirie forestière sur les TPI déléguées de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 68-01-14**

##### **ENTÉRINER PAIEMENT - ADHÉSION 2014 À L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AIMQ)**

**CONSIDÉRANT** l'adhésion de monsieur Marc Lussier, directeur du Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie, à l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) pour l'année 2014 au montant de 255 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'entériner le paiement de l'adhésion de monsieur Marc Lussier, directeur du Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie, à l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) pour l'année 2014 au montant de 293,19 \$ taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion est donné par monsieur André Morin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'une station totale robotisée et ses composantes, de même que de logiciels pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.

#### **RÉSOLUTION 69-01-14**

##### **SRSI – FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS À MONSIEUR RÉJEAN LANDRY DE SAINTE-PAULE – DÉPART À LA RETRAITE COMME POMPIER VOLONTAIRE**

**CONSIDÉRANT** la lettre de monsieur Réjean Landry annonçant son départ de la caserne de Sainte-Paule après de nombreuses années de services comme pompier volontaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie adressent toutes leurs félicitations à monsieur Réjean Landry pour ses nombreuses années de services comme pompier volontaire ainsi que de chaleureux remerciements pour l'ensemble des efforts et travaux accomplis auprès des citoyens pour le bienfait de l'ensemble de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 70-01-14**

##### **SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR MATHIEU LEVASSEUR PARENT – CASERNE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la lettre de monsieur Mathieu Levasseur Parent, pompier à la caserne de Saint-René-de-Matane pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, signifiant sa démission à compter du 21 décembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Mathieu Levasseur Parent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 71-01-14**

##### **SRSI – AUTORISATION PAIEMENT ÉDUCEPERT (FORMATION POMPIER I)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 285-04-13 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant les offres de services d'EducExpert pour la formation (Pompier I), soit :

- B-12-121 rév. 4 – 15 pompiers – 28 628,78 \$ incluant les taxes;
- B-13-054 – 2 pompiers – 3 817,78 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT** la facture #14-018 concernant l'offre de services B-12-121 rév. 4 au montant de 8 715 \$ plus les taxes applicables représentant 35 % du montant total;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**D'**autoriser le paiement de la facture #14-018 au montant de 10 020,07 \$ incluant les taxes, versement final représentant 35 % du montant total de l'offre de services B-12-121 rév. 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une question est posée par un maire en lien avec l'annonce d'aide financière accordée à la SEPAQ et le projet Forêt de proximité, volet Tourisme.

### **VARIA**

a) « Forêt de proximité, volet Tourisme ».

### **RÉSOLUTION 72-01-14**

Il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

---

Pierre Thibodeau  
Préfet

(signé)

---

Line ROSS, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

*Pierre Thibodeau, préfet*